Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200214-0000021150-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 18/02/2020

Réception par le Préfet : 18/02/2020

Publication: 21/02/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-3-4 **Séance du** vendredi 14 février 2020

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES

(PROGRAMME A283)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communication,
- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 4 octobre 2019,

- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 823 € au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 2 (rue de la République) et RD 3 bis (rue de Fessenheim) à HIRTZFELDEN. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2020 de l'opération « évacuation des eaux pluviales le long de la RD 2 (rue de la République) et de la RD 3 bis (rue de Fessenheim) à HIRTZFELDEN », à hauteur d'un montant de 823 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental.
- Procède au versement de la subvention suivant les dispositions en vigueur.

Mme Betty Muller ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de déléguée Communautaire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité